

DES PLATEFORMES QUI VOUS ACCOMPAGNENT

Service DUME est accessible depuis le portail Chorus Pro. Vous pouvez y créer un DUME puis de le télécharger pour le joindre à vos candidatures sur les places de marché.

Rapide, le DUME récupère les informations déjà connues des administrations. Plus besoin de saisir l'ensemble des informations nécessaires à la réponse à un marché public.

Encore plus efficace sur les places de marché : si l'acheteur le propose, vous pouvez répondre avec le **DUME simplifié**. Il vous suffit de saisir votre chiffre d'affaire et vos effectifs pour réaliser votre déclaration. Toutes vos attestations (fiscales, sociales, QUALIBAT, CNETP, OPQIBI) sont automatiquement récupérées.

Sous-traitant ou cotraitant ? Vous êtes aussi concerné. Si un groupement d'entreprises candidate via le DUME, il est nécessaire que chaque co-traitant et sous-traitant remplisse un DUME

Que l'acheteur vous l'ait réclamé ou non, pensez à utiliser le DUME !

POUR ALLER PLUS LOIN

N'attendez pas demain pour **simplifier la vie de votre entreprise** et la vôtre, connectez-vous dès maintenant à **Communauté Chorus Pro** pour retrouver toutes les informations et la documentation sur Service DUME.



<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>



VOUS ÊTES ? UNE ENTREPRISE

&
RÉPONDEZ

EN DIRECT, EN SOUS-TRAITANCE OU CO-TRAITANCE
À DES MARCHÉS PUBLICS ?



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



Service
DUME 

LA DÉMATÉRIALISATION VERS UNE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis le 1er avril 2018, vous pouvez candidater et transmettre (par voie électronique) l'ensemble des justificatifs nécessaires à la réponse à un marché public.



CHOIX DES CRITÈRES
par LES PLACES DE MARCHÉ

RÉPONSE AUX CRITÈRES
par l'ENTREPRISE*

QU'EST-CE QUE LE DUME ?

Le **Document Unique de Marché Européen** ou **DUME** est une déclaration sur l'honneur, harmonisée sur toutes les places de marchés, portant sur votre situation financière et votre capacité à répondre à un marché public.

POUR QUELS USAGES ?

Quel que soit le type de marché, la procédure, l'objet, vous pouvez candidater en quelques clics.

QUE VA-T-IL SE PASSER SUR LES PLACES DE MARCHÉ ?

Les places de marchés mettront à votre disposition des formulaires destinés à la création des DUME.

Si les places de marchés que vous utilisez n'ont pas encore intégré le DUME, pas d'inquiétude, l'État a développé Service DUME sur le portail Chorus Pro.

Service **DUME** Chorus Pro

DES PLATEFORMES QUI VOUS ACCOMPAGNENT

| FONCTIONNALITÉS | SERVICE DUME PAR CHORUS PRO | LES PLACES DE MARCHÉS |
|--|---------------------------------------|--|
| Créer un nouveau DUME | OUI | OUI |
| Répondre à un DUME Acheteur | OUI | OUI |
| Fusionner deux DUME | OUI | OUI |
| Réutiliser un DUME | OUI | OUI |
| Lire un DUME | OUI | OUI |
| Pré-remplissage des informations connues | Uniquement pour les données publiques | OUI |
| Récupérer automatiquement ses attestations | | Attestations sociales, fiscales, QUALIBAT, CNETP, OPQIBI, AGEFIPH, cotisation MSA, retraite ProBTP |
| Répondre en mode DUME simplifié | | Remplace le dispositif Marché Public Simplifié (MPS) |

*y compris sous-traitants / co-traitants